



Dompierre « Mag »

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1
Le compte administratif 2017	2
Le budget 2018 et le point sur l'endettement de la commune	3
Vie communale et faits divers.	4
Formalités administratives	5
Dompierre d'hier et d'aujourd'hui: « Chez la Christiane »	6
L'homme qui marche, l'énigme, le 11 juillet	7
Informations utiles	8

Directeur de la publication: Guy Pietriga, Rédacteurs: Nelly Janod, Jérôme Bombois, Collaborateurs: Jicéeffe, Catherine Daloz, Gilbert Faton pour l'énigme. Secrétariat: Céline Marcelino . Imprimé par Bernard Mourier SA : 255 Rue Victor Puiseux, 39000 Lons-le-Saunier

Chers amis ,

Je ne m'adresse jamais à vous en utilisant la langue de bois. Donc je répondrai directement aux questions ou rumeurs que j'entends çà et là, de l'extérieur bien souvent.

Les parcelles de lotissement ne se vendent pas : hélas, VRAI. J'y vois trois raisons : le contexte actuel, la mise sur le marché de maisons toutes faites, la concurrence d'autres lotissements. A nous de valoriser ce qui peut l'être ou de chercher d'autres propositions (locatif peut être ?).

La commune s'est fortement endettée pour ce lotissement : FAUX. La réponse est clairement indiquée dans l'analyse de l'endettement page 3.

Les finances communales périclitent : FAUX. Idem question précédente, les finances sont très saines. Les données chiffrées et ratios sont disponibles en Mairie.

De gros investissements sont encore prévus : VRAI. La route de Présilly (cette année), les bâtiments communaux, l'effacement des réseaux rue de la forêt. On jouera un match après l'autre. On veillera aux dépenses et aux finances.

Le Maire n'aime pas la Communauté de communes. VRAI/FAUX. Ce n'est pas une histoire d'amour. En l'état actuel, je ne pense pas que la CCRO porte un intérêt réel aux projets des petites communes. De plus, sa fragilité financière impacte directement les impôts.

Le Maire et le conseil municipal sont favorable à une fusion de communes : VRAI. C'est difficile à mettre en place, ça n'est jamais gagné d'avance. Mais c'est sans doute la seule voie pour préserver nos initiatives et garder voix au chapitre dans nos futures intercommunalités. Voilà...

Soyez sûrs que ce qui nous anime, c'est la vie communale. Les grands et les petits événements. Ce sont les Dompierrois réu-

Numéro 9 — juillet 2018

nis autour d'une stèle commémorative, image d'une population adulte qui se projette vers l'avenir plus qu'elle ne se réfugie dans le passé. Présente aussi pour se remémorer la tragédie et rendre un ultime hommage aux victimes. C'est une boîte à œuf, initiative modeste et confiante. C'est le dévouement de certains aux travaux d'une fontaine, c'est l'arrosage bénévole pour le bien-être commun, c'est le temps passé au service lors de la fête du village.

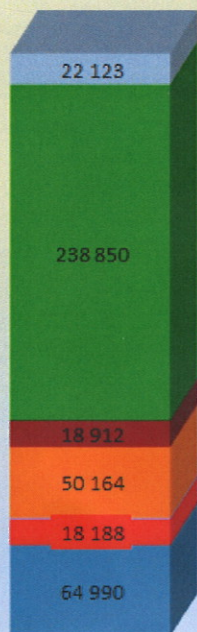
Pour conclure, il faut bien aborder le sujet d'actualité : Qu'on aime le football ou pas, on ne peut rester insensible aux joies exprimées après cette coupe du monde victorieuse. Impossible d'ignorer cette vague qui conduit les gens à se réunir, à oublier leurs inquiétudes, leurs difficultés; pour faire d'un exploit sportif un jour inoubliable. Bien sûr ça n'efface pas les problèmes que peuvent rencontrer certains. Mais oublier ses peines de cœur, d'argent, ses drames familiaux, ne serait-ce qu'un instant, ça n'a pas de prix. Quelles étranges similitudes entre ces deux mondiaux. 20 ans les séparent. De nombreux joueurs inconnus, des stars sur la touche, la solidarité d'une équipe. Pourtant Didier Deschamps fut décrié par beaucoup. Comme le fût Aimé Jacquet, le sélectionneur des Bleus en 1998, première Coupe du Monde de l'histoire du football français.

Car il en va toujours ainsi, certains agissent et d'autres critiquent ou émettent des doutes constants. C'est la nature humaine.



Le compte administratif 2017 et les résultats de l'exercice

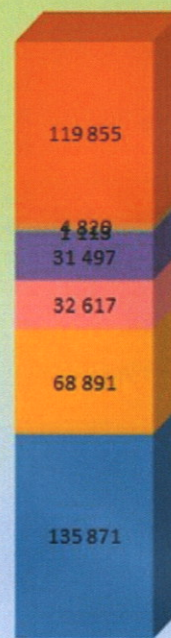
Dépenses de la commune



- équipements
- travaux
- remboursement dette en capital
- autres charges
- intérêts d'emprunt
- personnel communal
- charges courantes

Pour ce seul exercice:
Voici le le compte administratif 2017. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réelles de la commune au cours d'une année civile. A gauche, les dépenses effectuées par la commune , à droite les recettes réellement encaissées au cours de l'exercice. La différence entre recettes et dépenses constituent le résultat global. Le résultat global pour ce seul exercice est un déficit de 19 960 € ce qui est normal au vu des investissements. L'excédent de fonctionnement courant s'élève à 134 137 € et un déficit de 154 097 euros en investissement. En réalité l'excédent cumulé s'élève à 396 665 € et une subvention de 7000 € ainsi que le reversement de la TVA sur l'église, environ 39 500 € sont attendues en 2018.

Ressources de la commune



- produits exceptionnel de gestion
- subventions
- FCTVA
- autres produits
- Dotation globale de fonctionnement
- impôts locaux
- produits du domaine

Malgré les investissements conséquents, les disponibilités de la commune sont en augmentation. Le fonds de roulement passe de 220 932 au 31/12/2017 à 396 780 en fin d'année 2017

charges courantes	64 990	produits du domaine	135 871	
personnel communal	18 188	impôts locaux	68 891	
intérêts d'emprunt	1 397	Dotation globale de fonctionnement	32 617	
autres charges	50 164	autres produits	31 497	
remboursement dette en capital	18 912	FCTVA	1 113	
travaux	238 850	subventions	4 820	
équipements	22 123	produits exceptionnel de gestion	119 855	
	414 624 €		394 664 €	resultat du seul exercice
		reports à nouveau	416 625	19 960 €
	414 624 €		811 289 €	resultat global
				396 665 €

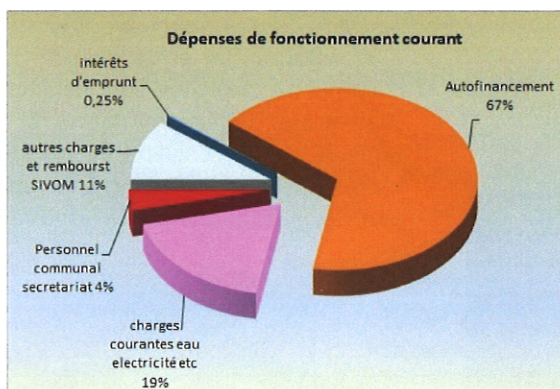
Pour être précis, ici, le compte administratif de la commune ne retrace que les opérations réelles réalisées en 2017. Les opérations d'ordre comme les reports des années précédentes, les amortissements ou les intégrations ont été neutralisées.

Pour simplifier, on peut dire qu'avec 100 euros, en 2015, la commune a payé :

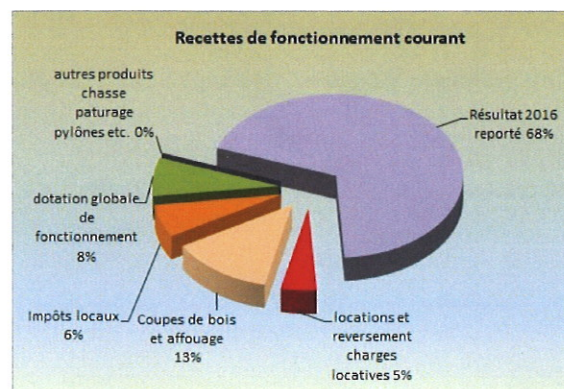
- 47 euros d'équipements et de travaux
- 24 euros de charges courantes, entretien, eau, électricité, timbres etc.
- 4 euros pour rembourser les emprunts
- 19 euros de charges diverses, SIVOM, indemnités, etc.
- 7 euros de frais de personnel et de salaires directs



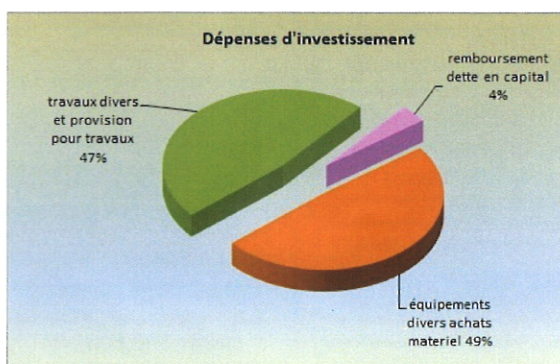
Le Budget 2018 simplifié et quelques ratios



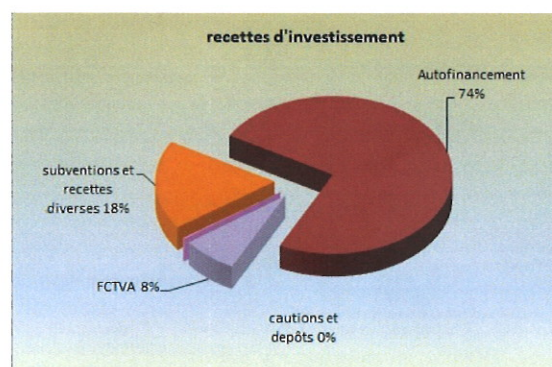
67% des dépenses financent les investissements potentiels. Les charges de personnel de la commune et du SIVOM cumulées représentent 15% des dépenses de fonctionnement courant, les charges courantes 19%, les intérêts de la dette 0,25%.



Les recettes sont constituées par l'excédent des exercices précédents (68%), le produit des impôts locaux 6% et les recettes de coupes de bois 13%.



Les investissements (théoriques) ne concernent ici que la commune. Le lotissement fait l'objet d'un budget séparé qui doit s'équilibrer par ses propres ressources



L'autofinancement représente 74 % des recettes d'investissement, quelques subventions (18%) restent à percevoir. Le fonds de compensation de la TVA concerne le clocher).

On entend beaucoup de choses et il est temps de rétablir la vérité : L'endettement de la commune

Il y a deux façons de l'appréhender. **La première est statistique**, on rapproche les chiffres des communes semblables du département sous le contrôle du trésorier qui nous communique ces données (tirées des fiches AEFB publiées par le ministère des finances) et on mesure le poids de la dette par habitant :

2017	fiches financières au 31/12/2017	dernier exercice	commune de Dompierre Sur Mont	communes de même catégorie
Encours total de la dette au 31 décembre (en Euros par habitant)				
			493 €	537 €
Annuités des dettes bancaires et assimilées				
			70 €	82 €

En résumé, s'il fallait rembourser nos emprunts du jour au lendemain, on demanderait 493 € à chaque habitant contre 537 € dans les communes semblables. Et le remboursement de la dette coûte chaque année 70 € par habitant contre 82 € pour les autres. **La deuxième est comptable**. On examine nos ressources, et on compare avec le poids de la dette : comme un ménage ferait le point sur son endettement :

Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre divisées par la capacité d'autofinancement	0,93%	3,30%
Annuités des dettes bancaires et assimilées divisées par l'excédent brut de fonctionnement	0,13%	0,51%

S'il fallait rembourser notre dette aujourd'hui on consommerait 0,93% de notre capacité d'autofinancement contre 3,30% ! pour les autres. Et l'annuité de dette consomme 0,13% de notre bénéfice contre 0,51 % pour les autres. On ne tient pas compte ici de l'emprunt de 175 000 € contracté pour le lotissement. En effet il n'y a pas de remboursement en capital. Seuls des intérêts nous sont décomptés. Nous avons cinq ans pour le rembourser. Il n'y a pas d'urgence. Si dans les trois ans nous ne vendons aucune parcelle **on pourra très bien tout rembourser en prélevant sur notre fonds de roulement. Il est deux fois et demi supérieur aux communes de même catégorie du département.**

FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice 2017	commune:	396 780 €	moyenne des communes	151 980 €
	soit en € par habitant	1 556 €	soit en € par habitant	596 €

VIE COMMUNALE & FAITS DIVERS

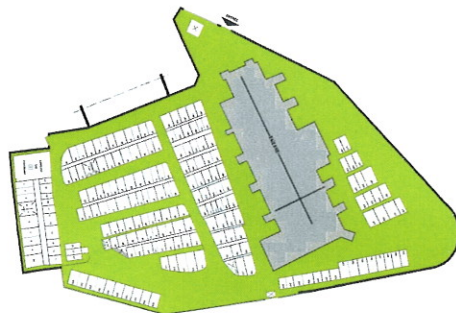


Vingt cases de columbarium ont été implantées dans le cimetière communal. Le prix de la concession trentenaire est de 450,00 € TTC. Les cases sont dites familiales, elles peuvent accueillir deux urnes à condition que les dimensions soient inférieures au diamètre de 21 cm et à la hauteur de 33 cm. Pour acheter une concession, il faut se rendre en personne au secrétariat, signer une demande et verser le prix de la

concession. La trésorerie délivre alors une quittance qui doit être retirée en mairie. Une plaque d'inscription (pour gravure) est remise à cette occasion. Cette quittance vaut acte de propriété pendant 30 ans.

Le jardin du souvenir a été mis aux normes. La dispersion des cendres est gratuite. Elle doit obligatoirement être effectuée sur les galets blancs, dans la limite de la grille recouvrant le cavotin.

La cartographie et la gestion informatique du cimetière sont en cours de réalisation. Un grand merci à Jean Meynet qui a consacré beaucoup de temps à l'élaboration et à la mise à jour des documents préparatoires.



Rappel des concessions trentennaires :

1100 € le caveau 2 places, (épuisés)

1600 € le caveau quatre places.

Concessions trentennaires (places) :

2 m² : 75 €

4 m² : 200 €

6 m² : 300 €

caveau cinéraire 200 € (épuisés)

FETE DU VILLAGE



Grâce à une météo ensoleillée, le traditionnel rendez-vous des dompierrois s'est déroulé à l'aire de jeux. Une centaine de personnes ont participé au repas. Félicitation au comité d'animation pour ces moments importants de vie du village.



Cette année les Dompierrois se sont réunis à Dompierre-sur-Mer, commune de l'Ouest de la France, située dans le département de la Charente-Maritime. Après une étape toujours très appréciée chez les amis de Dompierre sur Charente - tradition de longue date - le week-end, sous un beau soleil d'été a tenu toutes ses promesses : Accueil très chaleureux de la municipalité, cuisine marine, paella, fruits de mer, bien évidemment. Un orchestre flamboyant animait la soirée de samedi suivi d'un somptueux feu d'artifice. Encouragés par de magnifiques danseuses, tous les participants ont occupé la piste avec enthousiasme. Pour des raisons électorales, la prochaine édition aura lieu en 2021. A cette occasion les amis charentais seront reçus dans notre commune en vue d'un départ pour une destination qu'on espère plus proche. Tous sont bienvenus ! N.J.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

L'ANTS c'est l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, l'organisme public qui délivre depuis plusieurs années cartes d'identité et passeports mais aussi depuis peu cartes grises (on dit certificat d'immatriculation en jargon administratif) et permis de conduire. Après des débuts difficiles, il semblerait que les choses rentrent peu à peu dans l'ordre. Pour vous aider à vous retrouver voici une synthèse des principales démarches auprès des mairies habilitées: Pour notre secteur: Mairie de Lons le saunier, d'Orgelet, de Clairvaux les lacs. Bon courage...



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle.gouv
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants France Connect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie.
En cas de perte, je la déclare en ligne :
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à domicile.

Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.

Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

• Pour faciliter mes démarches, je peux faire à un professionnel de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique « services associés » puis où « immatriculer mon véhicule ».

Si l'informatique n'est pas "mon truc", je peux me rendre à la Communauté de communes où un accueil et une assistance est mis en place à la maison de services au public